

Devenir Officiel de Natation Course

Une compétition de Natation Course ne peut se dérouler sans un jury composé de bénévoles garant du respect des règlements de la Fédération et permettant la validation des performances des nageurs.

On peut devenir officiel de Natation Course dès l'âge de 14 ans.

- **Officiel C :**

Prérequis : être licencié à la Fédération Française de Natation et avoir 14 ans révolus.

Fonction possible dans le jury : chronométreur.

Inscription : faire acte de candidature auprès de son Comité Départemental par l'intermédiaire de son club.

Formation théorique : environ 40 mn (organisée par le Comité départemental).

Epreuve pratique : épreuve pratique de chronométrage en compétition.

- **Officiel B :**

Prérequis : être licencié à la Fédération Française de Natation et avoir 16 ans révolus.

Fonctions possibles dans le jury : chronométreur, chronométreur en chef, juge à l'arrivée, juge aux virages, juge aux virages en chef.

Inscription : faire acte de candidature auprès de son Comité Départemental par l'intermédiaire de son club.

Formation théorique : environ 3 heures (organisée par le Comité départemental).

Epreuve théorique : examen écrit quinze jours au moins après la formation.

Epreuves pratiques : épreuve pratique de chronométrage en compétition, épreuve pratique de juge à l'arrivée en compétition, épreuve pratique de juge aux virages en compétition.

- **Officiel A :**

Prérequis : être licencié à la Fédération Française de Natation et avoir 18 ans révolus ; être titulaire de la carte d'officiel B depuis au moins deux ans ; avoir effectivement participé à un minimum de 8 réunions en tant qu'officiel au cours des deux dernières saisons .

Fonctions possibles dans le jury : toutes.

Inscription : faire acte de candidature directement auprès du Comité Régional (officiels@mpffn.fr).

Formation théorique : environ 6 heures (organisée par le Comité régional).

Epreuve théorique : examen écrit quinze jours au moins après la formation.

Epreuves pratiques : épreuve pratique de juge-arbitre en compétition, épreuve pratique de starter en compétition, épreuve pratique de juge de nages en compétition, épreuve pratique de superviseur en compétition.

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter votre Comité Départemental par l'intermédiaire de votre club (officiel B ou C), ou directement le Comité régional (officiel A) dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Tableau synoptique de la formation des officiels en Midi-Pyrénées

	Officiel C	Officiel B	Officiel A
Conditions	Etre licencié à la FFN pour la saison en cours		
	Avoir 14 ans révolus le jour de l'examen pratique	Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen écrit	Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen écrit Etre officiel B depuis au moins deux saisons, et avoir effectivement officié pendant un minimum de 8 réunions par saison
Demande écrite	Au formateur départemental ou au CD	Au formateur départemental ou au CD	Au Comité régional
Formation théorique	Par un formateur départemental ou régional (environ 30 à 40 mn)	Par un formateur départemental ou régional (environ 3 h)	Par un formateur régional (environ 6 h)
Examen écrit	Aucun	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique (examen au niveau départemental ou régional)	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique (examen au niveau régional)
Validité de l'examen écrit		Un an jour pour jour à la date de l'examen	Un an jour pour jour à la date de l'examen
Epreuve(s) pratique(s)	- Chronométrage (1)	- Juge aux virages côté virages - Juge aux virages côté départs - Chronométrage (2) - Juge à l'arrivée	- Juge-Arbitre (3) - Starter (3) - Juge de Nages (3) - Superviseur de la salle de contrôle
Lieu de réalisation des épreuves pratiques	Compétition départementale, régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre	- Compétition régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre - Compétition départementale comportant des nageurs jeunes ou plus âgés et sous la tutelle d'un formateur départemental ou régional ou d'un officiel A le représentant	- Compétition régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre
Renouvellement carte	- Automatique lors du renouvellement de la licence	- Automatique lors du renouvellement de la licence si participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente et si à jour du recyclage bisannuel	- Automatique lors du renouvellement de la licence si participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente et si à jour du recyclage bisannuel
Recyclage	- Aucun	- Obligatoire si non participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente - Obligatoire tous les deux ans et à chaque changement important des règlements	- Obligatoire si non participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente - Obligatoire tous les deux ans et à chaque changement important des règlements

1 – Lors de l'épreuve de chronométrage, le candidat est affecté à un couloir avec deux chronométreurs titulaires. Son temps est pris en compte pour la détermination du temps officiel.

2 – Un candidat officiel B déjà titulaire de la carte d'officiel C est dispensé de cette épreuve.

3 – Ces épreuves sont à effectuer deux fois.